



Informations relatives au produit conformément à l'article 10 du Règlement SFDR pour les produits financiers classés article 8 au sens dudit Règlement

ODIEM Gestion d'actifs

Banque Populaire Val de France - Profils Mixtes

Version Juillet 2026

Table des matières

1	RESUME	3
2	SANS OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE.....	5
3	CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER	5
4	STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	5
5	PROPORTION D'INVESTISSEMENT.....	6
6	CONTROLE DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES.....	7
7	METHODES.....	7
8	SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNEES.....	8
9	LIMITES AUX METHODES ET AUX DONNEES.....	8
10	DILIGENCE RAISONNABLE	8
11	POLITIQUE D'ENGAGEMENT.....	8
12	LORSQU'UN INDICE EST DESIGNÉ COMME INDICE DE REFERENCE POUR ATTEINDRE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES PROMUES PAR LE PRODUIT FINANCIER, « INDICE DE REFERENCE DESIGNÉ »	9

1 RESUME

L'ensemble des mandats Mixtes proposés par ODIEM Gestion d'actifs de Banque Populaire Val de France (BPVF) font la promotion des caractéristiques environnementales et sociales dans leur stratégie et sont donc catégorisés Article 8 au sens du règlement SFDR.

<i>Sans objectif d'investissement durable</i>	Les profils de gestion favorisent les caractéristiques environnementales et/ou sociales et, bien que n'ayant pas d'objectif « investissement durable », peuvent s'engager à un minimum « d'investissement durable »
<i>Caractéristiques environnementales et sociales & Stratégie d'investissement</i>	Les profils de gestion font la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, avec des règles précises concernant la poche « environnement et social » ainsi que, le cas échéant, la poche « investissement durable ». La prise en compte des éléments ESG d'un émetteur a pour but de : • Limiter les risques liés aux enjeux extra financiers particulièrement en termes de changements climatiques • Diminuer la volatilité • Augmenter la qualité des émetteurs La Stratégie d'investissement est orientée à la fois vers les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et vers l'atteinte de l'Accord de Paris.
<i>Stratégie d'investissement</i>	Les profils de gestion intègrent des risques en matière de durabilité et prennent en compte les incidences négatives en matière de durabilité dans un processus ESG propre à ODIEM Gestion d'actifs ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers. Le détail de ces items sont disponibles dans la Politique d'Investissement Responsable d'ODIEM Gestion d'actifs, disponible sur le site internet de la BPVF.
<i>Proportion d'investissement prévus par le fond</i>	Les taux d'investissement en « caractéristiques environnementales et sociales » varient entre 50% et 80% selon les profils de gestion. La plupart des profils s'engagent de plus à un minimum d'investissement durable (10% pour la plupart d'entre eux).
<i>Contrôle des caractéristiques environnementales et sociales</i>	Un contrôle de niveau 1 est opéré par les équipes d'ODIEM Gestion d'actifs (respect des engagements, ainsi que gestion des risques en matière de durabilité et incidences négatives). Un contrôle de niveau 2 est opéré par les équipes Risques de Banque Populaire Val de France.

Méthodes	La définition d'un actif « environnement et social » selon ODIEM Gestion d'actifs de BPVF s'appuie sur l'analyse des critères suivants : • Une politique d'exclusions sectorielles partielles (charbon, tabac, cannabis) ou totale (armes controversées¹) • Une exclusion des émetteurs avec une notation de risque ESG supérieure à 40² • Le respect de non-violation à un principe du Global Compact des Nations Unies • L'exposition des activités aux ODD • L'intensité carbone • Les risques de transition (température implicite et VaR climat) • Les risques physiques • La notation de risque ESG des émetteurs (matérialité financière) • L'analyse d'indicateurs de gouvernance comme le taux d'administrateurs indépendants au Conseil d'administration, la politique anti-corruption • L'analyse d'indicateurs environnementaux comme la présence d'une politique environnementale • L'analyse d'indicateurs sociaux comme la présence d'un programme d'égalité salariale Hommes/Femmes
Source et traitement des données	Les données sont issues de la base Sustainalytics et analysées par les équipes d'ODIEM Gestion d'actifs de BPVF
Limites aux méthodes et données	Les limites de la méthodologie et des données sont essentiellement liées à la qualité des données proposées par le fournisseur, et issues des entreprises elles-mêmes.
Diligence raisonnable	ODIEM Gestion d'actifs de BPVF opère une diligence raisonnable sur les incidences négatives sur la durabilité, notamment via une politique d'exclusions partielles (charbon, tabac, cannabis) et totales (armes controversées ¹)
Politique d'engagement	Les profils de gestion s'inscrivent dans la politique d'engagement définie par ODIEM Gestion d'actifs de BPVF
Indice de référence	Les profils de gestion ne s'appuient pas sur un indice pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales

¹ Mines anti-personnelles, armes chimiques et biologiques, armes à sous-munitions, phosphore blanc, armes nucléaires (sauf si le pays d'origine de l'émetteur est signataire du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires)

² sous réserve d'une validation préalable des gérants à l'unanimité.

2 SANS OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Tous les profils de gestion d'ODIEM Gestion d'actifs de Banque Populaire Val de France font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales mais n'ont pas pour objectif l'investissement durable.

Toutefois certains profils de gestion s'engagent à détenir une part minimum d'investissements durables.

Selon le règlement SFDR (Article 2.17), un « investissement durable » est un investissement dans une activité qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que cet investissement ne cause pas de préjudice à ces objectifs et que les sociétés dans lesquels cet investissement est réalisé appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

ODIEM Gestion d'actifs de Banque Populaire Val de France est conduite par les règles suivantes pour un actif « investissement durable » :

- Une contribution de chiffre d'affaires à un des 15 ODD. Cet indicateur permet de sélectionner les entreprises qui œuvrent dans des activités durables selon les objectifs du Développement Durable des Nations Unies.
- Une température implicite inférieure à 2°C ou si comprise entre 2°C et 4°C, le management doit être fortement impliqué dans la réduction de cette température (Classification « Forte » de la notation du management). Cet indicateur mesure l'effort de chaque entreprise à la réduction de ses émissions carbone et surtout l'effort pour tendre vers une transition énergétique « Net Zero » d'ici 2050 en ligne avec les Accords de Paris
- Une notation de risque sur le pilier Gouvernance inférieure à 4 (catégorie Négligeable ou Faible ou Médian) selon le fournisseur Sustainalytics. Cet indicateur permet de filtrer les émetteurs les moins sujets à des controverses liées à la gouvernance d'entreprise.
- Une notation de risque ESG faible ou négligeable selon le fournisseur Sustainalytics. Cet indicateur agrégé permet de filtrer les sociétés les moins sensibles à un risque ESG qui dégraderait la performance financière de l'investissement.

3 CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Les profils de gestion « Article 8 » allouent une part (variable selon les profils) en actifs « caractéristiques ES (environnementales et sociales) », au sein desquels une partie est investie en « investissement durable ».

Selon le règlement SFDR, un produit financier est catégorisé « Article 8 » lorsqu'il « promeut » les « caractéristiques environnementales et sociales (ES) » dans ses investissements, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

4 STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Pour chaque profil de gestion géré par ODIEM Gestion d'actifs de BPVF, ces derniers intègrent des risques en matière de durabilité et prennent en compte les incidences négatives en matière de durabilité dans un processus ESG propre à ODIEM Gestion d'actifs de BPVF ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers.

ODIEM Gestion d'actifs de BPVF a mis en place une « Politique d'investissement responsable » disponible sur son site internet qui comprend une « Politique de gestion des risques en matière de durabilité », une « Politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité » ; une « Politique d'engagement vis-à-vis des parties prenantes » et une « Politique d'exclusion ».

La prise en compte des éléments ESG d'un émetteur a pour but de :

- Limiter les risques liés aux enjeux extra financiers particulièrement en termes de changements climatiques
- Diminuer la volatilité
- Augmenter la qualité des émetteurs

Ces 3 objectifs concourent à notre recherche d'une performance financière satisfaisante sur le long terme, but principal recherché par ODIEM Gestion d'actifs de Banque Populaire Val de France.

La « Politique d'investissement responsable » s'applique à l'ensemble des portefeuilles gérés par ODIEM Gestion d'actifs de BPVF, en intégrant à sa stratégie de gestion financière les critères liés à l'environnement, la société et la qualité de gouvernance.

ODIEM Gestion d'actifs de BPVF est attachée à respecter et faire respecter les grands standards fondamentaux en matière de responsabilité sociétale portés par l'ONU, l'OIT et l'OCDE. Les investissements de BPVF ne doivent pas porter d'atteintes graves et avérées à ces standards.

ODIEM Gestion d'actifs de BPVF s'adosse à l'engagement de BPCE au Pacte Global des Nations Unies (signé par le Groupe depuis 2012).

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, constitue la Feuille de Route de la France pour la lutte contre le changement climatique.

Elle met en œuvre l'ambition du Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en établissant une trajectoire de réduction de gaz à effet de serre pour la France et ses acteurs économiques afin de favoriser la « transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable ». La SNBC vise la neutralité carbone d'ici à 2050.

La démarche générale ESG d'ODIEM Gestion d'actifs de BPVF s'inscrit dans la dynamique de la SNBC afin d'atteindre les objectifs qui y sont fixés.

Le Groupe BPCE est signataire de la Net Zero Banking Alliance (NZBA), s'engageant ainsi à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Activités de la NZBA suspendues : après le départ de plusieurs grandes banques américaines, la NZBA a suspendu ses activités en octobre 2025. Cependant, les travaux et les lignes directrices de l'Alliance peuvent continuer à être utilisés par les banques souhaitant élaborer et mettre en œuvre leur propre plan de transition vers la neutralité carbone.

Malgré cette suspension, ODIEM Gestion d'actifs souhaite s'inscrire dans le cadre de cette initiative pour la détermination de la stratégie et du calendrier d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Tous les profils de gestion « Article 8 » utilise une approche « Best in Universe » pour le calcul des caractéristiques environnementales et/ou sociales ainsi que les investissements durables.

5 PROPORTION D'INVESTISSEMENT

Les taux minimums de caractéristiques Environnementales et/ou sociales ainsi que les taux minimums d'investissements durables pour les profils de gestion sont les suivants :

	Profil de gestion	Caractéristiques E et S	Investissement durable
Gestion en direct	Actions Européennes	80%	20%
	Actions Rendement	80%	20%
	Stock Picking	80%	10%

	Profil de gestion	Caractéristiques E et S	Investissement durable
	Actions Internationales	50%	10%
	Diversifiée Rendement	50%	10%
	Obligataire	50%	10%
	Santé	80%	10%
	PME	50%	0%

6 CONTROLE DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Afin de respecter la méthodologie ESG évoquée précédemment, un contrôle premier niveau est appliqué par les gérants d'ODIEM Gestion d'actifs de BPVF, via un outil propriétaire. Lors des Comités d'Allocations d'Actifs, les indicateurs ESG sont revus pour s'assurer du respect de la méthodologie de gestion.

Dans le cadre de son processus de gestion des risques ESG, ODIEM Gestion d'actifs de BPVF a mis en place des règles de décision associées à 4 niveaux de vigilance ainsi que pour chacune des thématiques identifiées comme pertinentes (notation ESG, controverses, risques de transition etc.), des seuils d'alerte associés aux niveaux de vigilance sont appliqués. Ces niveaux et seuils sont détaillés dans la « Politique d'Investissement responsable » d'ODIEM Gestion d'actifs BPVF.

Un contrôle de deuxième niveau est réalisé lors de 2 Comités :

- Comité des Risques élargi
- Comité des Risques ESG

7 METHODES

Les émetteurs référencés par ODIEM Gestion d'actifs comme « caractéristiques ES » sont analysés selon les critères suivants :

- La politique d'exclusion
- La notation de risque ESG inférieure à 40
- Le respect de non-violation à un principe du Global Compact des Nations Unies
- L'exposition des activités aux ODD
- L'intensité carbone
- La température implicite
- La VaR climat
- Les risques physiques
- La notation de risque ESG des émetteurs (matérialité financière)
- L'analyse d'indicateurs de gouvernance comme le taux d'administrateurs indépendants au Conseil d'administration, la politique anti-corruption
- L'analyse d'indicateurs environnementaux comme la présence d'une politique environnementale
- L'analyse d'indicateurs sociaux comme la présence d'un programme d'égalité salariale Hommes/Femmes

8 SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNEES

Les données liées à l'analyse des caractéristiques ES ainsi que les taux d'investissements durables sont issus du prestataire de données issues de Sustainalytics. Les données sont alors analysées et monitorées par les équipes d'ODIEM Gestion d'actifs de BPVF.

9 LIMITES AUX METHODES ET AUX DONNEES

Les limites de la méthodologie d'ODIEM Gestion d'actifs de BPVF sont par nature liée à la qualité des données issues de Sustainalytics et la couverture des données disponibles par le prestataire. La réglementation actuelle et future améliorera la standardisation des reportings et les déclarations des entreprises sur lesquelles les données ESG reposent.

10 DILIGENCE RAISONNABLE

ODIEM Gestion d'actifs de BPVF intègre dans sa politique d'investissement la gestion des incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

De façon concrète, pour les profils de gestion, cette gestion des incidences négatives se traduit par une politique d'exclusion pour les entreprises qui produisent ou exploitent du charbon, tabac, pour plus de 5% de leur chiffre d'affaires, cannabis pour plus de 10% de leur chiffre d'affaires ainsi que les producteurs d'armes controversées¹. Les émetteurs qui ne respectent pas les grands principes directeurs des organisations mondiales (ex : Pacte Mondial des Nations Unies...) sont également exclus des investissements.

Enfin, les émetteurs qui ont une notation de risque ESG supérieure à 40 (catégorie 5) sont exclus². Cette catégorie la plus élevée signifie que le risque ESG est extrêmement fort.

Un contrôle de premier niveau sur ces exclusions est effectué chaque semaine lors du Comité d'Allocation d'Actifs.

11 POLITIQUE D'ENGAGEMENT

L'engagement avec les émetteurs est un élément essentiel de la politique d'investissement responsable d'ODIEM Gestion d'actifs de Banque Populaire Val de France. Il consiste à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG dans la durée, grâce à un dialogue constructif et un suivi réalisé sur le long terme. Il repose sur la conviction que les bonnes pratiques ESG permettent de favoriser la performance durable des entreprises.

Selon ODIEM Gestion d'actifs de BPVF, l'engagement vis-à-vis des entreprises en portefeuille consiste prioritairement à :

- Dialoguer avec elles pour mieux comprendre leurs enjeux ESG
- Encourager les émetteurs à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG
- Inciter les entreprises à la transparence lors d'une controverse et à la prise de mesures correctives
- Exercer ses droits de vote en intégrant les enjeux ESG dans sa politique de vote
- Expliquer ses intentions de vote défavorables aux émetteurs en amont des assemblées générales pour susciter la prise en compte de l'ESG dans leurs résolutions

La taille des encours sous gestion et des équipes ne permet pas à BPVF de mettre en œuvre dès aujourd'hui sa politique d'engagement vis-à-vis des entreprises selon un processus régulier ; cependant, BPVF peut activer un processus de dialogue spécifique si elle le juge nécessaire (exemple : forte exposition (encours) sur un émetteur très exposé à un risque de durabilité ou une incidence négative).

La politique d'engagement est détaillée dans la Politique d'Investissement Responsable d'ODIEM Gestion d'actifs de Banque Populaire Val de France et disponible sur son site Internet.

12 LORSQU'UN INDICE EST DESIGNÉ COMME INDICE DE RÉFÉRENCE POUR ATTEINDRE LES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES PROMUES PAR LE PRODUIT FINANCIER, « INDICE DE RÉFÉRENCE DESIGNÉ »

Aucun indice de référence n'est désigné quel que soit le profil de gestion.

Banque Populaire Val de France - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 9 avenue Newton - 78180 Montigny-Le-Bretonneux. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354. Carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce" n° CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France. Garant : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sise 16 rue Hoche, Tour Kupka B, 92919 Paris La Défense Cedex. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)

